

Accueil > Société > Environnement

> « Un véritable massacre » : à Uzès, des associations portent plainte après des travaux de déboisement dans un site classé



10^{ème} édition
SALON DES COMMUNES ET DES INTERCOMMUNALITES
Parc des Expositions de NIMES 04/06/2026

Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'intercommunalité
Elus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités

Informations et inscriptions
www.salondesmaires-gard.com

- ECHANGES
- TEMPS FORTS
- STANDS EXPOSANTS
- ASSEMBLEE GENERALE

FAMF30
FEDERATION ASSOCIATIVE DES MAIRES DE FRANCE
ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES



 **Le Réveil du Midi**

INSTANTANÉMENT ET PARTOUT EN FRANCE

PUBLIEZ VOS ANNONCES LÉGALES

Publier maintenant

ENVIRONNEMENT

« Un véritable massacre » : à Uzès, des associations portent plainte après des travaux de déboisement dans un site classé

🕒 Temps de lecture 1 min 9 sec

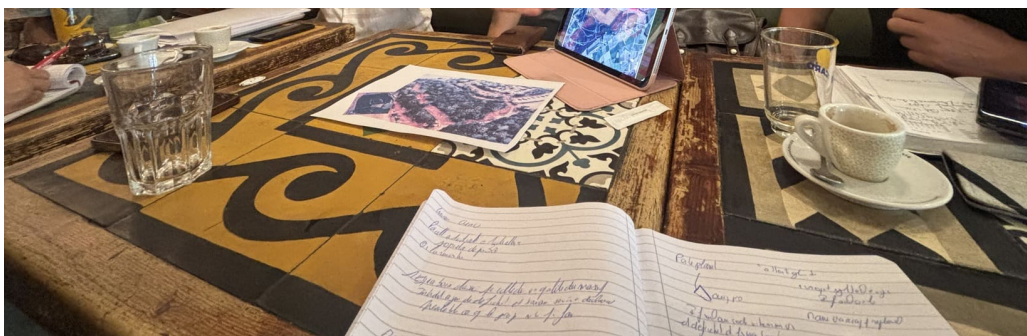
🕒 Mardi 26 Mai 2026

Partager   

Pays d'Uzès

Uzès





Des associations montent au créneau avec le dépôt d'une plainte.

photo © F. P.

Des associations de défense de l'environnement ont déposé plainte après des travaux de défrichage réalisés dans le bois de Castille, un espace boisé classé situé entre Uzès et Blauzac. Elles dénoncent des atteintes graves à la biodiversité et des interventions effectuées sans autorisation.

Situé sur les communes d'Uzès et de Blauzac, le bois de Castille est considéré par les associations environnementales comme un site naturel remarquable. Cet espace classé, qui abrite également un oppidum gallo-romain, fait aujourd'hui l'objet d'une vive controverse après d'importants travaux de déboisement.

Ce mardi, lors d'une conférence de presse, plusieurs associations ont dénoncé ce qu'elles qualifient de « véritable massacre » sur près de neuf hectares. Souches déracinées, arbres centenaires abattus, chemins forestiers largement élargis, orchidées détruites et habitats d'espèces animales impactés : le constat dressé par les défenseurs de l'environnement est alarmant.



Le Réveil du Midi

JOURNAL D'INFORMATION GÉNÉRALE ET POLITIQUE HABILITÉ
À PUBLIER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES DU GARD



Une vue de la parcelle concernée.

Deux associations, Sorève – association de protection de la nature et de l'environnement en Uzège – et France Nature Environnement, ont déposé plainte le 12 mai auprès du procureur de la République de Nîmes pour infraction au Code de l'urbanisme et défrichement d'un espace boisé classé. Elles sont soutenues par le Groupe national de surveillance des arbres.

Des travaux jugés illégaux

Autour de la table, Sophie Mazon, présidente de Sorève, Philippe Thiébot, administrateur de l'association, Rémy Coulet pour France Nature Environnement et Alain Roubineau, co-référent nîmois du Groupe national de surveillance des arbres, ont détaillé les griefs retenus contre ces travaux.

Selon eux, les interventions ont été réalisées dans un espace boisé classé et affirment également qu'aucune autorisation n'avait été délivrée avant le début du chantier. Elles contestent par ailleurs le motif avancé de Défense de la forêt contre les incendies (DFCI). « *Nous ne sommes pas là dans de simples travaux d'entretien* », soutiennent-elles.

Les associations indiquent qu'une déclaration préalable a finalement été déposée après le début des travaux afin de tenter une régularisation.

Des habitants à l'origine de l'alerte

Les faits remonteraient à la fin de l'année dernière. Ce sont des riverains qui auraient alerté les associations après avoir constaté l'ampleur des coupes réalisées sur le site.





JOURNAL D'INFORMATION GÉNÉRALE ET POLITIQUE HABILITÉ
À PUBLIER LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES DU GARD

travaux, elle, avait bel et bien déposé une déclaration d'intention. Il est étonnant dans ces conditions que la Ville d'Uzès n'ait pas été au courant de ce qui se passait », affirment les associations.

« Des piliers de l'adaptation au dérèglement climatique »

Pour ces dernières, les coupes effectuées sont incompatibles avec classement de la parcelle concernée. Elles estiment également que ces travaux ne peuvent pas être régularisés.

Si elles reconnaissent la nécessité d'entretenir certains massifs dans le cadre de la prévention des incendies, elles considèrent que l'ampleur des interventions va bien au-delà.

« Face au dérèglement climatique, les massifs forestiers comme celui-ci ont de fortes potentialités », estime Philippe Thiébot. « Ils sont des piliers de l'adaptation à ce dérèglement climatique », ajoute Alain Roubineau.

Une enquête désormais attendue

La parcelle concernée appartient à un propriétaire privé. Si la plainte est jugée recevable, une enquête pourrait être ouverte afin de déterminer les responsabilités et les éventuelles infractions commises. Le propriétaire pourrait alors s'exposer à des sanctions financières importantes, pouvant atteindre plusieurs centaines de milliers d'euros.

F. P.

Frédéric P.

Partager



**Le Réveil
du Midi**

SUIS L'ACTUALITÉ DU GARD

ABONNE TOI !

le reveil du midi

